

avant de demander l'exclusion de Riel de la Chambre. Aussitôt un membre Canadien-Français, M. Mousseau, qui a acquis dans cette circonstance un beau titre à la reconnaissance de ses compatriotes, considérant l'amendement de M. Holton comme n'étant qu'une demi-mesure, proposa un sous-amendement, invitant la chambre à présenter une adresse à la Reine, pour la supplier d'accorder l'amnistie à Riel et à tous ceux qui se sont trouvés impliqués dans les affaires de la Rivière-Rouge. Ce député qui s'est attiré, par sa généreuse démarche, les sifflets et les propos injurieux de ceux qui auraient dû s'empressez de lui tendre la main, sentait bien que la majorité voterait contre son amendement, mais il voulait protester contre l'injustice flagrante qu'on allait commettre, et éprouver le courage des véritables amis des Métis. Ce qui est arrivé dans cette pénible circonstance, tout le monde le sait, a causé dans la province de Québec un état de malaise dont on connaîtra plus tard les conséquences.....

L'iniquité a été consommée ! La province d'Ontario en masse, un seul excepté, M. MALCOM CAMERON, a voté pour l'expulsion de Riel !

L'interlocuteur—Mais, c'est affreux ! Et les membres du Bas-Canada ont pu laisser commettre cette criante injustice, sans se séparer des chefs qui auraient pu s'opposer à cet acte si dégradant !

—On dit, pour nous consoler, qu'il le feront plus tard.

L'interlocuteur—Ils feront bien, car sans cela, ils pourrônt se cacher. Monsieur, je vous remer-